



# AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Année scolaire 2019 - 2020

Groupe Scolaire Privé  
Jeanne d'Arc – Assomption

**ECOLE MATERNELLE  
& PRIMAIRE  
JEANNE D'ARC  
ASSOMPTION  
0331961C**

*L'article 9 du Code Civil ainsi que les articles 226-1 et 226-8 du Code Pénal protègent le respect de la vie privée d'une personne. La loi "relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés" du 6 janvier 1978 complète les garanties apportées par le Code Civil. En effet, dès lors qu'elle se rapporte à une personne identifiée ou identifiable, l'image d'une personne est une donnée à caractère personnel dont le traitement informatique (numérisation, diffusion à partir d'un site web, etc.) doit s'effectuer dans le respect de cette loi.*

Dossier suivi par :  
P. LANDECHE  
P. PAVONE-LEBECQ  
ASB

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de l'élève \_\_\_\_\_

Téléphone : 05.56.46.15.42

en classe de \_\_\_\_\_ durant l'année scolaire 2019-2020,

Fax : 05.56.45.71.89

Courriel :  
[secretariat.ecole@jdapessac.eu](mailto:secretariat.ecole@jdapessac.eu)

- Autorise** le Groupe Scolaire JEANNE D'ARC ASSOMPTION à utiliser l'image de mon enfant mineur à des fins de communication interne, y compris dans la plaquette ou sur le site internet de l'établissement.

Date et Signature

54 rue du Luc  
33600 PESSAC

- N'autorise pas** le Groupe Scolaire JEANNE D'ARC ASSOMPTION à utiliser l'image de mon enfant mineur.

Date et signature